

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Installations septiques : Dégager les couvercles pour éviter des frais...

Saint-Hyacinthe, le 17 avril 2025

Saviez-vous que grâce à son Programme régional de vidange des installations septiques, la Régie contribue à la réduction des risques de contamination des eaux souterraines et de surface ainsi qu'à la valorisation des boues, notamment en compost, dans le respect des normes environnementales? Ce programme présente de nombreux avantages pour les propriétaires d'installations septiques, notamment au niveau du coût abordable du service ainsi qu'en ce qui concerne la réduction des risques de colmatage de l'élément épurateur, ce qui favorise la prolongation de sa durée de vie. La Régie se doit de souligner l'excellente collaboration des citoyens, laquelle permet d'obtenir des résultats extrêmement positifs pour notre environnement, avec plus de 16 200 tonnes de boues collectées et valorisées l'an dernier.

Chaque adresse dont l'installation septique doit être vidangée cette année recevra, quelques semaines avant la vidange, une lettre indiquant la semaine prévue pour la vidange ainsi que les indications de préparation. Le calendrier des vidanges est disponible sur le site Internet de la Régie.

Les règles d'opération ayant été resserrées afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, **lorsque les couvercles sont situés sous une construction** (ex. balcon, patio ou agrandissement de maison), **un accès d'une hauteur minimale de 1,2 mètres (4 pieds) sera nécessaire** afin de permettre l'application d'une technique de travail sécuritaire. Aucun employé n'est autorisé à entrer dans un espace clos à cause des risques d'émanation de gaz toxiques potentielles.

Les recommandations suivantes pourraient également vous éviter des frais supplémentaires :

- **Dégager 15 cm (6 pouces) autour de chaque couvercle et en profondeur;**
- **Éviter de déposer des matières dangereuses**, chimiques, métalliques, toxiques, explosives, corrosives ou radioactives dans l'installation septique;
- **Maintenir votre dossier à jour.**

Advenant tout changement de propriétaire, d'installation septique, de coordonnées téléphoniques ou pour toute autre information pertinente, nous vous invitons à communiquer directement par téléphone avec la coordonnatrice du Programme régional de vidange des installations septiques de la Régie au 450 774-2350 ou à consultez notre site internet www.riam.quebec.

